

TERRAINS DES PARCS SAINT-CHARLES-GARNIER ET DE LA FALAISE CE QU'IL FAUT SAVOIR

UTILISATION DES TERRAINS

Les terrains doivent être réservés et ils sont alloués en priorité aux membres et aux non-membres qui doivent payer les frais de location avant d'y accéder.

Ils sont généralement accessibles entre 8 h et 22 h, de la mi-mai à la fin octobre, en fonction des conditions météorologiques et de l'achalandage.

Merci de vous présenter au préposé avant d'accéder à un terrain.

POUR DEVENIR MEMBRE

S'abonner sur le site internet de l'ATS <https://tennisats.quebec>

Pour les résidents de la ville de Québec :

130 \$ pour un abonnement individuel

270 \$ pour un abonnement familial

70 \$ pour les 17 ans et moins.

Pour les non-résidents :

195 \$ pour un abonnement individuel

405 \$ pour un abonnement familial

105 \$ pour les 17 ans et moins

POUR RÉSERVER

Les membres peuvent réserver **la veille à partir de 8 h 30 en téléphonant** au 581-300-4323.

Les non-membres doivent réserver **le jour même** en téléphonant au 581-300-4323 **à partir de 9 h**. Les frais pour une heure sont de 12,50 \$ par non-membre ou de 25 \$ par terrain et **sont payables au préposé avant d'accéder au terrain**.

Chaque joueur a droit à une réservation par jour, soit une heure en simple ou deux heures en double.

Après un retard de 10 minutes, la réservation est annulée.

RÈGLES À RESPECTER

La tenue vestimentaire : Le joueur doit porter une tenue de tennis appropriée. Ceci comprend des espadrilles qui n'abîment pas la surface des terrains. Jouer torse nu est interdit.

Merci d'attendre la fin d'un échange avant de vous rendre sur votre terrain ou de récupérer une balle sur le terrain voisin.

Le respect des personnes et des lieux, la discrétion et le langage courtois sont des qualités essentielles au bien-être de tous.

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés, ni les véhicules roulants et notre club est un milieu sans fumée.

Seuls les instructeurs de l'ATS sont autorisés à donner des cours rémunérés sur les terrains de tennis de l'ATS.

Annulation de l'abonnement sans remboursement si non-respect des règles

POUR MIEUX NOUS CONNAÎTRE, CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET

<https://tennisats.quebec>